

Plan de Protection de l'Atmosphère

**Comment contribuer à améliorer la qualité de l'air :
exemple de bonne pratique d'entreprise**



La charte « Chantier propre »



En quoi consiste la charte ?

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche.

L'enjeu d'un chantier respectueux de l'environnement est de **limiter ces nuisances** au bénéfice des riverains, des personnels des chantiers et de l'environnement.

Afin de s'inscrire dans cette démarche, la **ville du Havre a travaillé en 2010 avec plusieurs partenaires** : l'ARE du Havre – Pointe de Caux (Agence Régionale de l'Environnement) l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), la CODAH (Communauté d'Agglomération du Havre) et la FFB (Fédération Française du Bâtiment) pour élaborer une charte et un cahier de recommandations.

Le partenariat s'est scellé en 2010 par la signature de la charte « Chantier propre », montrant ainsi la volonté partagée des acteurs de tendre vers **des chantiers respectueux de l'environnement**.

Pour qui ? Pourquoi ?

► La charte peut s'adresser à tous les intervenants sur les chantiers de construction :

- Le **maître d'ouvrage** qui peut promouvoir l'application de cette charte dans la passation des marchés ou lors de la signature de contrats en la diffusant auprès de ses sous-traitants.
- Le **maître d'œuvre** qui peut préciser dans ses devis les coûts liés au respect de la charte et informer les différents opérateurs du chantier des actions à mener.
- Les **organismes prescripteurs** qui peuvent la diffuser, promouvoir les bonnes pratiques, effectuer un retour d'expérience sur les chantiers propres, et apporter une assistance.

► Parce que les émissions des activités de chantier et/ou du BTP en 2015 sur la ville du Havre représentent 16% des émissions de PM₁₀ du secteur industriel.

S'engager dans la démarche relève d'une **démarche volontaire**, dans le but d'inciter les entreprises à limiter les nuisances.

Quels bénéfices pour les entreprises ?

- un **bénéfice environnemental** : diminution de la pollution des sols, de l'eau et de l'air, optimisation de la gestion des déchets, et maîtrise des consommations d'eau et d'énergie.
- un **bénéfice humain** : réduction des risques et amélioration des conditions de travail des salariés du BTP, et limitation des nuisances pour les riverains.
- un **bénéfice commercial** : amélioration de l'image des entreprises du BTP auprès des citoyens.

- un **bénéfice économique** : obtention d'un marché facilitée car le respect de la charte peut être un critère de sélection dans les appels d'offre.

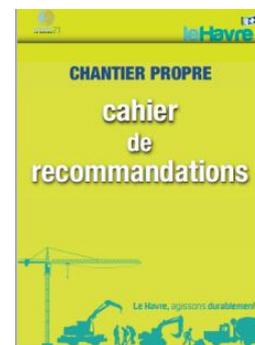
Quel impact sur la qualité de l'air ?

Sur un chantier, plusieurs techniques ou produits utilisés peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air. C'est pour cette raison que l'un des 5 axes de la charte porte spécifiquement sur ce volet :



Plusieurs mesures du cahier de recommandations visent également la **réduction des émissions à la source** :

- Limiter des émissions de poussières.
- Substituer les produits sources de nuisances olfactives.
- Interdire le brûlage de matériaux sur les chantiers.
- Favoriser le covoiturage ou les transports collectifs.
- Former les conducteurs d'engins à l'éco-conduite.



Leur prise en compte depuis 2010 par les intervenants sur les chantiers de construction contribue ainsi à **maîtriser les impacts**, tout en restant compatible avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP.

Des actions avec de nombreux co-bénéfices

De nombreuses bonnes pratiques sont également proposées pour agir sur les autres formes de nuisances sur les chantiers de construction. Voici quelques exemples d'actions qui, bien que ne visant pas spécifiquement la qualité de l'air, ont un impact positif sur celle-ci :

- **Réduire les nuisances sonores** : utiliser des engins insonorisés ou électriques, ou sélectionner des techniques de construction moins bruyantes.
- **Limiter les émissions de poussières** : aspirer les poussières à la source (si possible). Porter un masque anti-poussière adapté au milieu.
- **Diminuer les incidents avec les produits chimiques** : favoriser l'utilisation de produits moins dangereux, identifier les produits (affiche, fiche de sécurité, rétention,..) et sensibiliser le personnel sur les moyens de prévention.
- **Maîtriser les ressources** : utiliser les nouvelles technologies moins énergivores, éteindre les appareils après leur utilisation (chauffage, lumière,..), fermer les robinets et veiller à leur entretien.
- **Gérer ses déchets** : trier les déchets par type (métaux, plastique, verre, ...), limiter le gaspillage, encourager la valorisation et faire des campagnes de sensibilisation à la gestion des déchets.
- ...

Exemple d'affichage Chantier propre – FFB – 2015



Pour en savoir plus

[Cahier de recommandations - Chantier propre - le Havre 2010](#)

Les acteurs engagés

Afin d'ancrer cette démarche et la mise en place de bonnes pratiques au sein des grandes entités fédératrices, les acteurs suivants ont officialisé leur engagement en **signant la charte « Chantier Propre »** aux côtés de la Ville du Havre et de la Codah (Communauté d'Agglomération du Havre) le 15 septembre 2010 :

- La FFB : Fédération Française du Bâtiment
- L'ARE BTP du Havre – Pointe de Caux: Association Régionale pour l'Environnement du Bâtiment et des Travaux Publics (devenue BEN BTP)
- L'OPP-BTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics



Une démarche accompagnée

Dans le but d'engager un maximum de chantiers se déroulant sur le territoire havrais, les partenaires ont souhaité **étendre la signature de la charte à d'autres structures** du territoire impliquées dans la commande, la réalisation et le suivi de chantiers.

C'est ainsi que les organismes suivants ont à leur tour signé la charte :

- L'ordre des architectes, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 76)
- L'Association Française des Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (AFCO Normandie)
- La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP de Haute-Normandie)
- L'Union Social pour l'Habitat (USH de Haute-Normandie)

C'est aujourd'hui tout un réseau d'acteurs qui est engagé dans la promotion de la démarche au sein de sa structure ou de son réseau, et qui **peut accompagner sa mise en œuvre** (par exemple l'ARE BTP a effectué des sensibilisations dans le cadre de 4 chantiers témoin en 2011-2012).

La charte « Chantier Propre » est depuis 2014 systématiquement intégrée aux marchés de travaux de la Ville du Havre.



Je souhaite obtenir des renseignements sur la démarche, qui puis-je contacter ?

Contactez l'un des partenaires : la ville du Havre



Ville du Havre - Service Environnement et Développement durable
environnement@lehavre.fr